



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

---

**OBJET :** RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES  
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC HABITAT ET HUMANISME SOIN

N°2026-02

Date de transmission en Préfecture : 11 FEV. 2026

Date de mise en ligne : 12 FEV. 2026

Date de la convocation du Conseil d'administration : 23 janvier 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Président de séance : Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,

Secrétaire de séance : Yolande COL, directrice

**Membres présents à la séance :** Sébastien FRANÇOIS – Nathalie BERTOCCHI – Jean-Louis CHAPON – Jean-Paul COTTIER – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Michèle EYMARD – Béatrice VERDIER Christian VIVENS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :** Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BÉRAL (à Michèle EYMARD) – Xavier DÉMONET (à Christian VIVENS) – Jessica DIONISIO (à Béatrice VERDIER) - Christelle RIVAT (à Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER)

**Membres absents, excusés :** Christiane CONSTANT – Sylvie GUINET – Marie-Thérèse MAUCOUR

Le CCAS de Brignais souhaite inscrire son établissement dans un réseau d'établissements médico-sociaux. Eu égard à la complexité croissante de la gestion, de l'administration et de la réglementation opposable à ces établissements, un partenariat de prestation de service avec le réseau Habitat et Humanisme Soin a été mis en œuvre depuis le 18 avril 2024.

Le CCAS de Brignais et Habitat et Humanisme collaborent aussi depuis de nombreuses années à travers une convention entre l'EHPAD Sainte-Anne et la résidence des Arcades qui permet notamment de réaliser des échanges réguliers, de faciliter le parcours de vie des résidents des Arcades vers l'EHPAD Sainte-Anne et de construire des animations communes.

Ce souhait de collaboration plus approfondie entre les parties s'est traduit par la mise en place d'une convention de prestation de service permettant la mise à disposition d'un salarié d'Habitat et Humanisme Soin afin d'assurer les fonctions de direction de la résidence autonomie Les Arcades. Ainsi, le Conseil d'administration avait procédé à son renouvellement lors de sa séance du 22 mai 2025. La convention est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

Cette convention étant arrivée à son terme, son prolongement est envisagé.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de prestation de service entre le C.C.A.S et Habitat et Humanisme Soin telle qu'annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à la signer ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme  
Le Maire de Brignais  
Président du CCAS  
Serge BÉRARD

Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.  
Sébastien FRANÇOIS

Pour le Président,  
Par délégation,  
La Directrice du CCAS  
Yolande COL